

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN
Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique
N° Anonymat : V250NAT1021642

Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : CAS PRATIQUE 101 8073 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Logo E. ABUSSEMENT
COLLEGE RURAL

Collège rural de l'académie xxx
Secrétariat général.
Dossier suivi par : secrétaire général(e)
Pièces :
rel :
référence dossier :

A x, le x

NOTE A L'ATTENTION DU CHEF D'ETABLISSEMENT
COLLEGE RURAL DE L'ACADEMIE XXX

objet : Le dispositif des Territoires éducatifs ruraux (TER) :
principes généraux et mise en œuvre du projet
d'installation de TER autour du collège rural
de l'académie xxx

Références : Circulaire de rentrée 2024 (Boen n° 26 du 27 juin 2024), "Ne laisser aucun élève au bord du chemin".

: Note de service DGESCO du 26 octobre 2023 relative à la mise en œuvre du plan France rurales (annexe 4) - PS n° 1

: Extrait Envscol : présentation des TER

Annexes : Annexe n° 1 : Courrier d'information au président du Conseil départemental.

Annexe n° 2 : Le TER, un réseau de coopération éducative : cartographie des acteurs.

Dans sa circulaire de rentrée 2024, la ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse met en avant la lutte contre toute forme d'assignation par "Ne laisser aucun élève au bord du chemin". Si les résultats scolaires des élèves de territoires ruraux et/ou éloignés sont satisfaisants, des études soulignent un "effet territoire" sur la poursuite du parcours de formation et sur les aspirations et orientations scolaires de ces mêmes élèves. La mise en place du dispositif TER est une réponse gouvernementale à ces difficultés. Notre établissement ayant été désigné pilote du projet de TER local, et en vue du prochain conseil d'administration (30 septembre X), vous trouverez ci-dessous une note synthétique présentant dans un premier temps le dispositif TER et ses évolutions depuis 2019, puis

dans un second temps, un plan d'actions pour la mise en œuvre du projet autour de votre établissement. En complément de cette note, deux annexes sont jointes, le courrier au président du conseil départemental pour l'informer de la réunion du 30 septembre prochain (Annexe 1) et une cartographie des acteurs d'un TER (Annexe 2).

I. LE TER, UN DISPOSITIF PHARE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE L'ÉDUCATION DANS LES TERRITOIRES RURAUX ET ÉLOIGNÉS.

Les écarts observés entre les résultats scolaires des élèves et leur ambition et leur orientation scolaires, amènent à une politique nationale en faveur des territoires concernés, les QPV en milieu urbain et les TER en milieu rural.

A) Les plans nationaux en faveur des territoires ruraux - 2019 / 2023.

L'État a engagé deux plans nationaux successifs, en faveur des territoires ruraux, par réponse à leurs spécificités, l'Agenda rural en 2019 et France Ruralités en 2023, co-construits avec les élus locaux, comportent chacun un volet éducatif, s'inscrivant dans la durée. Après des premiers dispositifs comme les cordées de la réussite, la feuille de route de 2023 généralise les TER, expérimentés depuis 2011 dans quelques territoires pilotes.

Il s'agit de promouvoir l'adaptation des politiques éducatives et de renforcer les prises en charges scolaires et périscolaires des élèves d'un territoire doué ou bassin de vie rural ou éloigné, présentant des problématiques spécifiques (distance, relief, éloignement des opportunités d'emploi etc.). Le TER doit constituer une réponse aux enjeux propres à ces

zones, en articulant un plan d'actions autour d'un établissement.

b) Répondre aux enjeux des territoires ruraux :
les 3 objectifs du TER.

La mise en place du TER doit recouvrir 3 objectifs, et ainsi lutter efficacement contre "l'effet territoire", l'auto-censure des élèves en matière de choix scolaires et d'orientation.

Le premier objectif est de faciliter la cohésion et la mobilisation d'une alliance pédagogique de tous les acteurs éducatifs d'un périmètre donné (Arléane 2), et donc de tous les outils, toutes les problématiques en lien avec l'éducation, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. A titre d'exemple, il est possible de citer la question du transport scolaire.

Le second objectif est de répondre à l'enjeu de l'ambition scolaire, en remédiant au défaut d'information, de mobilité (locale, internationale, culturelle), d'opportunités académiques et professionnelles. Par cette articulation renforcée les élèves ont la possibilité d'accéder à une offre éducative complète sans entrave géographique.

Le troisième enjeu concerne les personnels affectés dans les zones rurales, et leur contexte professionnel singulier. Il s'agit de renforcer l'attractivité de ces postes en luttant contre l'isolement, en promouvant les pratiques innovantes spécifiques au contexte (classes multiveaux) et en renforçant la formation professionnelle (prise de poste ou formation continue).

A noter que ces 3 enjeux / objectifs généraux déclinent dans chaque TER, prenant la forme de stratégies locales adaptées aux spécificités locales.

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN
Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique
N° Anonymat : V250NAT1021642 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : CAS PRATIQUE NOV 2023 Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

II. LE PROJET DE TER AUTOUR DU COLLEGE RURAL DE L'ACADEMIE DE XXX : POINTS D'ATTENTION ET MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre généralisée des TER à partir de 2023 permet de s'appuyer sur les expériences pilotes depuis 2021 et des orientations de plan d'actions pour une mise en œuvre concrète.

A) Le bilan des TER 2021-2023 : des points de vigilance identifiés.

Si de nombreux points positifs sont mis en avant dans les retours d'expérience des premiers TER, quelques points de vigilance sont à anticiper :

- Risques liés au territoire lui-même : définition du périmètre géographique (EPCI est une échelle pertinente) ; l'éloignement entre les établissements et les établissements et le collège pilote (frein aux échanges et à la mobilité) ; identification des spécificités (impacts sur le projet éducatif)

- Risques liés à la cartographie des acteurs : la gouvernance ne doit pas être trop complexe ; les services

académiques doivent mettre en place de manière opérationnelle l'objectif d'attractivité et de formation professionnelles ; les élèves ne doivent pas "désert" le territoire.

- Risques budgétaires : en l'absence de moyens spécifiques, de l'état le TER repose sur les moyens existants (transfert, recherche, concentration, mutualisation).

- Risques pédagogiques : nécessaire approfondissement de la garantie d'une formation riche et diversifiée.

6) Les étapes de la mise en place du TER autour du collège rural de l'académie xx

La mise en place d'un TER est détaillé dans l'annexe 4 de la note de service AGESR du 26 octobre 2013 (PS n°1), jointe à cette note. Au regard de cet outil, il est possible de dégager deux temps de travail, la phase d'élaboration du projet puis la phase d'élaboration de la convention tripartite (Education nationale, communes, conseil départemental) dont la signature marque le début de la phase opérationnelle du TER.

La première étape préalable à l'installation du TER autour de notre établissement, est l'élaboration du diagnostic quantitatif et qualitatif du territoire / périmètre envisagé : élèves (réussite, ambition, orientation, mobilité, nombres, répartition) ; actions existantes par les élèves (dans le temps scolaire, périscolaire, extrascolaire) et pour les enseignants (formation, valorisation) ; territoire (forces et faiblesses, ressources, acteurs, indices de population et d'éloignement, géographie).

Au vu des éléments recueillis et analysés, une consultation des acteurs amenée à la définition des objectifs et actions au niveau local.

Enfin la rédaction et la signature de la convention

aboutit à la création du TER.

A noter la nécessaire mise en place d'outils, tels que la cartographie des acteurs locaux ou la plateforme pagistère.

Tels sont les éléments à porter à votre connaissance.

* * * *

ANNEXE 1. COURRIER AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Logo ETABLISSEMENT

Collège rural de l'académie xxx
Dossier suivi par : Secrétariat général
Nul
rel.
Ref dossier:

Le chef d'établissement
à Monsieur le président
du Conseil départemental

A x, le x

objet: Ordre du jour du Conseil d'administration
du collège rural de l'académie xxx
(30 septembre x).

Monsieur le président du Conseil départemental,

Dans le cadre de la généralisation des TER annoncée par le gouvernement dans le plan France ruralités en 2023, notre établissement, le collège rural de l'académie xx, a été désigné à la tête de ce réseau. Je vous informe que cette information sera donnée à l'ensemble de la communauté éducative, lors de notre prochain conseil d'administration le 30 septembre prochain. A cette occasion le dispositif TER sera présenté aux participants.

Je vous prie, Monsieur le président du Conseil départemental, mes salutations distinguées,

Le chef d'établissement.

ANNEXE 2 : LES ACTEURS DU RESEAU DE COOPERATION DU TER (Structures et personnels)

